



Désistement d'achat de cuisine neuve suite à annulation d'1 VEFA

Par **carine44200**, le **20/08/2013** à **13:41**

Bonjour

Le 7 juin dernier j'ai signé pour l'achat d'une cuisine Hygena livrable en 2014 au même temps qu'un appartement que j'étais sur le point d'acheter en VEFA.

Ce jour j'ai versé 380€ d'acompte.

Par la suite en mettant mon appartement en vente (ancien HLM) l'agent immobilier s'est aperçu que j'étais tenue par une clause de non spéculation qui m'oblige à ne pas revendre pendant 5 ans ou au prix acheté ce qui du coup rend mon autre achat impossible car je n'ai plus le budget (manque 30 000€).

Du coup j'ai dû faute de budget me rétracter le 26 juin dernier par AR pour l'ensemble de mes achats, sauf que voilà Hygéna refuse de me rendre l'acompte versé au motif que j'étais informée de cette clause de non revente.

Que puis-je faire pour récupérer cet argent?

Ils refusent même que je prenne au moins le mobilier qui y correspond et pour moi c'est du vol. Par ailleurs le vendeur était informé que je demandais un prêt bancaire pour la cuisine et l'appartement mais il ne l'a pas indiqué dans le contrat donc je n'ai même pas ce recours à priori alors que je n'ai jamais obtenu ce prêt.

Pouvez vous m'aider

Merci